

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SONNAIRE

I Au prone. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Nominations ecclésiastiques. — VI Mandement de Mgr l'Archevêque de Montréal, prescrivant une collecte diocésaine pour les familles éprouvées de Caughnawaga. — VII Correspondance romaine. — VIII Pour les victimes du " Pont de Québec " à Caughnawaga. — IX Indulgence " Toties quoties " attachée à l'invocation " Veni sancte ". — X Nouvelles religieuses. — XI Société d'une messe. — XII Aux prières.

## AU PRONE

**Le dimanche, 22 septembre**

On annonce :

La fête de saint Matthieu et la collecte pour l'Université Laval (*dans le diocèse de Joliette, pour les hôpitaux*) ;

*Dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, la fête de Notre-Dame de Pitié empêchée par celle de saint Michel, est remise au 3 novembre, mais les indulgences s'en gagnent le dimanche après le 22 (cette année le 29) auquel cette fête a été fixée à perpétuité dans ces diocèses.*

## OFFICES DE L'EGLISE

**Le dimanche, 22 septembre**

1o DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

Dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, on fait en ce dimanche l'Oct. du Saint Nom de Marie ; mais partout ailleurs on fait la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

a) Bien que toute la vie de la sainte Vierge n'ait été qu'un continuel martyre, on remarque cependant sept circonstances qui ont été particulièrement douloureuses à la Vierge martyre. Ce sont : 1o la prédiction du vieillard Siméon qui, au temple de Jérusalem, lui annonce qu'un glaive de douleurs transpercera son âme ; 2o l'obligation de se sauver en Egypte pour fuir la persécution du cruel Hérode qui cherchait son Fils pour le faire mourir ; 3o la perte de ce même Fils âgé de 12 ans, à Jérusalem, à la suite des fêtes de Pâques ; 4o la rencontre qu'elle fit au matin du vendredi saint de Jésus portant sa croix au lieu du supplice ; 5o la vue de ce cher Fils élevé sur la croix et son sang répandu inutilement pour un grand nombre ; 6o le coup de lance donné au côté de son Fils mort pour

le salut du monde et sa descente de la croix ; 7<sup>o</sup> la sépulture de son divin Fils. Un fervent chrétien ne laisse pas passer cette fête sans demander à Dieu la grâce d'augmenter sa dévotion aux douleurs de Marie. On doit aussi tirer de cette fête une leçon de patience et de résignation dans les croix qui nous arrivent. Puisque Marie innocente et pure a dû tant souffrir pour prendre part à notre rédemption et mériter le titre de mère des chrétiens, comment s'étonner qu'après un si grand nombre de péchés, nous soyions affligés quelque peu en cette vie ! Que nos lèvres ne laissent donc jamais exhaler cette plainte : " Qu'ai-je donc fait au bon Dieu pour tant souffrir ? " Celui qui comprend quelle souffrance mérite un seul péché est toujours heureux de souffrir quelque chose ici-bas et en témoigne sans cesse sa reconnaissance à Dieu.

b) On fait aussi en ce jour la fête de saint Thomas de Villeneuve qui est réduite à une simple mémoire. Né au diocèse de Tolède, en Espagne, il demeura à Villeneuve d'où son surnom. Né de parents pieux, il fut élevé dans la pratique de toutes les vertus mais surtout de la charité. A peine âgé de sept ans, il donna à un enfant presque nu un habit neuf qu'il venait de recevoir. Après avoir fait de brillantes études de philosophie et de théologie, il enseigna avec grand succès à l'université célèbre de Salamanque. Cependant il mettait son salut au-dessus de la gloire humaine. Il entra dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin l'année même où Luther en sortait rebelle à ses supérieurs et à l'Eglise. Il y fut toujours un religieux parfait. Il eut l'honneur d'être le prédicateur de la cour de Charles-Quint. Après avoir été prier, puis provincial de diverses maisons de son ordre, il se vit offrir la mitre du diocèse de Grenada. Mais l'ayant refusée, il fut contraint par ses supérieurs d'accepter peu de temps après l'évêché de Valence. Evêque, il vécut comme un religieux, pratiquant la pauvreté d'une manière qui contrastait singulièrement avec sa position et son entourage. Il ne mangea que dans de la vaisselle de terre, observa tous les jeûnes de sa communauté et ceux de l'Eglise au pain et à l'eau. Il couchait sur des sarments cachés sous une couverture de laine. Toute sa journée se passait au service de ses diocésains et les deux-tiers de la nuit en oraison. Sa sollicitude pastorale s'étendait surtout aux pauvres, aux prisonniers et aux orphelins. Averti du jour de sa mort, il distribua aux pauvres le peu qui lui restait, jusqu'à son lit qu'il emprunta du donataire pour les quelques jours qu'il lui restait à vivre. Il expira doucement en prononçant les noms de Jésus et de Marie.

c) Le même jour, on fait mémoire des saints Maurice et compagnons, qui au nombre de plus de 6,000 formaient la légion thébaine et furent martyrisés à Sion, en Suisse, à la fin du 3<sup>e</sup> siècle, dans la 10<sup>e</sup> persécution, celle de Dioclétien.

d) On commence aujourd'hui la fête de saint Lin. Né en Toscane (Italie septentrionale), il fut instruit à Rome de la religion et formé à la vertu par saint Pierre lui-même. Ses talents, sa piété et son zèle pour la chrétienté en firent le successeur du premier pape. Il délivra beaucoup de possédés et ressuscita un grand nombre de morts. Remplissant ainsi Rome de l'éclat de ses vertus et de ses miracles, les païens eux-mêmes recouraient à lui. Il délivra d'un démon la fille du consul Saturnin, païen cruel et ingrat qui en retour lui fit trancher la tête. Son corps repose au Vatican. C'est saint Lin qui écrivit le récit des actes de saint Pierre. Il fut pape onze ans et créa quinze évêques.

e) On honore aussi par une mémoire et une mention au canon de la messe sainte Thècle, vierge et martyre. Elle dut sa conversion à l'apôtre saint Paul. Ne voulant pas d'autre époux que Jésus-Christ, elle fut toujours victorieuse des caresses, des menaces comme des mauvais traitements de la part de ses parents et de celui à qui ils l'avaient fiancée à son insu. Dénoncée par celui-ci comme chrétienne, elle fut mise sur un bûcher dont une pluie miraculeuse éteignit les flammes. Exposée aux lions, ceux-ci s'arrêtèrent près d'elle et lui léchèrent les pieds. On l'attachait ensuite à deux taureaux qui restèrent paisibles malgré les aiguillons. Ces scènes admirables se passaient à Icone en Lycaonie (Asie Mineure). Après ces épreuves, elle se retira à Séleucie, près de l'ancienne Babylone, où elle accomplit paisiblement le reste de sa carrière. Elle est la première des femmes qui confessèrent Jésus-Christ comme saint Etienne fut le premier parmi les hommes.

## 2o DISPOSITION DE CES OFFICES :

*Hors des diocèses de Montréal, de Valleyfield, et de Joliette :*

Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, *double majeur* ; mém. de S. Thomas de Villeneuve, du 18e dim. après la Pent. et des Ss. Maurice et comp. Mm. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. 1o de S. Lin, 2o de S. Thomas, 3o du dim., 4o de Ste Thècle, V. M.

*Diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette :*

Octave du S. Nom de Marie, *double* ; mém. de S. Thomas de Villeneuve du 18e dim. après la Pent. et des Ss. Maurice et comp. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. 1o de S. Lin, 2o de S. Thomas, 3o du dim., 4o de Ste Thècle, V. M.

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

**Le dimanche, 29 septembre**

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 27 septembre, saint Elzéar ; du 29, saint Michel (Montréal).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 24 septembre, Notre-Dame de la Merci (Huberdeau); du 27, saint Adolphe (Howard); du 29, saint Michel (West Huntley, Fitzroy Harbor et Wenworth).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 27 septembre, saint Damien (Bedford); du 29, saint Michel.

DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES. — Du 23 septembre, sainte Thècle.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 27 septembre, saint Adolphe (Dudswell); du 29 saint MICHEL (Cathédrale).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 28 septembre, saint Wenceslas; du 29, saint Michel.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 26 septembre, sainte Justine (Newton); du 29, saint Michel (Vaudreuil).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 24 septembre, Notre-Dame de la Merci (Bancroft); du 29, saint Michel (Douglas).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 23 septembre, saint Lin; du 24, Notre-Dame de la Merci et saint Cléophas; du 27, saint Cosme et saint Damien.

J. S.

### Prières des Quarante-Heures

VENDREDI,	20	SEPTEMBRE	—	Laprairie.
DIMANCHE,	22	"	—	Sainte-Thérèse.
MARDI	24	"	—	Saint-Jérôme.
JEUDI,	26	"	—	Verchères.

## NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

**R**AR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé J. Brophy, aumônier du pensionnat des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie à Outremont;

M. l'abbé Z. Gravel aumônier des Frères des Ecoles Chrétiennes au Mont LaSalle;

M. l'abbé Z. Thérien, vicaire à Lachute;

M. l'abbé A. Lessard, vicaire à Sainte-Anne-de-Bellevue;

M. l'abbé H. Longpré, vicaire à Vareannes;

M. l'abbé A. Kieffer, vicaire à Lachine;

M. l'abbé J. A. Desroches, vicaire à Sainte-Rose.

## MANDEMENT DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

**Prescrivant une collecte diocésaine pour les familles éprouvées de Caughnawaga**

Nos très chers frères,

Lorsque dimanche dernier, à Notre-Dame, en présence de dix mille ouvriers, nous disions qu'il fallait venir au secours des pauvres familles si éprouvées de Caughnawaga, nous avons compris que nous allions au devant du désir de tous.

Une catastrophe, comme celle qui vient de se produire au pont de Québec, ne saurait laisser notre peuple insensible.

D'un bout à l'autre du pays tous les cœurs se sont émus. Les plus vives sympathies sont venues de toutes parts, et notre auguste souverain lui-même, Edouard VII, s'est empressé de nous dire la part qu'il prenait à notre deuil national.

Près de quatre-vingts ouvriers ont péri au milieu de leur travail, et l'on ne saurait dire les souffrances horribles qui accompagnèrent leur mort.

Dieu a eu pitié d'eux nous en avons la confiance. Il se trouva des prêtres qui, de loin, envoyèrent à leur âme les mots de l'absolution suprême. Bien des prières ont été faites dans les temples, dans les cloîtres, au sein de nos familles chrétiennes.

Lorsque dimanche soir, les dix mille travailleurs réunis à Notre-Dame chantaient ensemble, pour eux, le *Libera* funèbre, il y avait des larmes dans tous les yeux, une émotion poignante dans tous les cœurs. Ce chant sublime, si vibrant, si sincère de l'immense multitude pour des frères tragiquement enlevés à l'amour de leurs femmes et de leurs enfants, a dû monter tout droit, ce nous semble, vers le Tout-Puissant, pour en obtenir des grâces abondantes de miséricorde et de pardon.

Mais, vous le savez, nos très chers frères, c'est sur le village de Caughnawaga que l'épreuve pèse plus lourdement que sur aucun autre endroit de notre province. C'est dans ce village,

en effet, que les victimes sont les plus nombreuses. Il y a là près de quarante familles qui ont perdu leur chef. Que de veuves, par conséquent, et que de pauvres petits orphelins !

Nous avons voulu présider nous-même aux funérailles des morts qui ont pu être retrouvés, et jamais nous n'oublierons la scène navrante dont nous avons été témoin autour de ces huit cercueils. La douleur de la tribu iroquoise se traduisait par des sanglots. Mais quelle foi touchante ! quelle admirable résignation se joignaient en même temps à sa douleur !

Nous avons prié pour les victimes ; pensons maintenant aux vivants, qui se trouvent plongés dans la misère. Unissons-nous pour porter consolation et secours à tant de foyers désolés. Ce serait peu de nous contenter d'une sympathique parole ; montrons-nous charitables et généreux, et donnons à ces infortunés quelque chose des biens que le Seigneur nous a départis avec abondance. C'est ainsi que nous ferons honneur à notre beau titre de chrétiens.

Dimanche, fête du Saint Nom de Marie, 15 de ce mois, une collecte sera faite à chacune des messes, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, pour les familles affligées de Caughnawaga. Le produit devra en être envoyé immédiatement à l'archevêché. Nous comptons, nos très chers frères, dans cette pénible circonstance, comme par le passé, sur votre inlassable charité.

Sera le présent mandement lu au prône de toutes les messes, dimanche prochain, 8 septembre, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le six septembre mil neuf cent sept.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par mandement de Monseigneur,

EMILE ROY, chanoine,  
*Chancelier.*

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 28 août 1907.



REVENANT à Rome après un voyage assez long en France, la première impression que l'on ressent est celle d'une chaleur dont il ne vous restait plus, depuis de longs jours, que le souvenir. En France, l'automne s'avance à grand pas, ici la canicule règne encore ; les températures de 29° sont à l'ordre du jour et on se trouve heureux quand elles ne dépassent point trente degrés.

— Mais demandera-t-on : cette chasse à tout ce qui porte une soutane ou revêt un costume religieux, ces insultes lancées journellement aux prêtres, aux nombreuses sœurs qui s'occupent d'œuvres de charité et d'enseignement, qu'en dites-vous ? quelle est la situation véritable ?

— Il faut pour apprécier, ce semble, avec impartialité, ce qui vient de se passer, distinguer trois époques différentes. Nous trouvons d'abord les premiers scandales qui sont, non point la cause, mais l'occasion de cette tempête anticléricale. Tout le monde savait depuis longtemps que les loges s'émouvaient d'une situation de détente entre le Quirinal et le Vatican. Je dis *détente* et non point *accord* : on s'efforçait seulement de ne pas vivre en mauvaise intelligence et de se faire réciproquement toutes les concessions compatibles avec les exigences du pouvoir qui les faisait. La demande du cardinal Lorenzelli prétendant pour son entrée à Lucques les honneurs militaires, et se les faisant accorder, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Et après les interpellations à la Chambre, qui avaient laissé le temps qu'elles avaient trouvé, il était clair qu'on allait tenter une réaction. La franc-maçonnerie avait lancé des circulaires très significatives, et les élections de Rome étaient grosses de menaces pour l'avenir. Mais pour allumer l'incendie il faut

une allumette, pour lâcher la bride aux passions populaires on avait besoin d'un prétexte. Le scandale de la Fumagalli, fausse religieuse et fausse dévote, protégée par le gouvernement et rejetée par le cardinal archevêque de Milan, qui ouvrait un orphelinat comme religieuse, et ne prenait langue qu'à la préfecture, fut trouvé à point. Un seul ne suffisait pas ; alors vint l'incident de Varazze, où le sous-préfet, prenait à la lettre les divagations érotiques d'un névrosé qui s'appelait Bresson et qui consignait chaque jour sur un carnet des scènes de l'orgie la plus repoussante dont il prétendait être le spectateur écœuré. Les loges montèrent celui-là avec plus d'art en scène que le premier, et le sous-préfet en fit sa chose. Les journaux libéraux marchèrent d'accord et il n'y eut qu'un cri dans toute la presse italienne. Le peuple est simpliste, et généralise facilement. On comptait sur ce manque de pondération et l'événement a prouvé qu'on n'avait par eu tort. De là, quoique sans même un semblant de prétexte, les couvents pris d'assaut, d'autres qu'on cherche à brûler, les insultes les plus triviales adressées aux prêtres et aux religieuses, les coups de pierre et de bâton donnés par des voyous non loin d'une police qui regardait, comme par hasard, d'un autre côté. Voilà la première période.

— La seconde est constituée par l'attitude du gouvernement. M. Giolitti qui est responsable de la sécurité publique, était alors en villégiature à Bardonnèche, dans les Alpes. On l'avait nettement accusé d'être clérical, de pactiser avec le Vatican ; il fallait qu'il se lavât de cette imputation. Aussi laissa-t-il faire pour reconquérir, comme Pilate dont il s'inspirait, la popularité des partis avancés. Cependant il ne pouvait ignorer ce qui se passait ; aussi se fit-il faire un interview de complaisance dans lequel il déclarait que c'était des choses sans aucune importance, des faits de chronique, et qu'il n'avait pas d'ordres à donner. Si des citoyens ont à se plaindre, les tribunaux sont là ; et, ajouta-t-il, je me garderai bien d'intervenir pour ne



point avoir l'air de peser sur la magistrature. Tel est le sens général de l'entrevue. Mais à force de lâcher la bride sur le cou à la voyoucratie, qui s'appelle ici la *teppa*, on finit par en recevoir des éclaboussures ; et quand le cardinal Merry del Val fut victime de cet odieux et lâche attentat de Marino, quand le pape eut déclaré qu'il renvoyait les pèlerinages qui devaient venir en septembre et en octobre ; — le gouvernement commença à réfléchir et les journaux aussi.

— Et nous sommes à la troisième période. Il y a bien encore de ci et de là des insultes au clergé, et même quelques coups de bâton attardés ; mais, au fond, la chasse au prêtre n'est plus actuellement dans le mouvement. La tempête est passée, il ne reste plus qu'un peu de houle qui s'apaisera bientôt. Le gouvernement a fait envoyer deux circulaires secrètes aux commissaires de police. Dans la première, il leur enjoint de faire la recherche des pseudo-religieux qui ne sont pas reconnus par l'autorité ecclésiastique et de les obliger à quitter l'habit religieux. L'autre est plus significative. Dorénavant les insulteurs des prêtres et des religieux ne seront point jugés d'après l'article 458 du Code pénal, qui ne considère dans ce fait qu'une simple contravention, mais d'après l'article 142 qui fixe une pénalité de trois à trente mois de prison et ordonne l'arrêt immédiat.

— D'autre part les journaux commencent à mettre une sourdine à leur campagne de diffamation et de haine contre l'Eglise. La prudence commandait la première mesure, bien que tardive. A mesure que l'on approfondissait l'affaire de Varazze, qui avait été le clou de la campagne, on voyait qu'on se trouvait en présence d'un coup monté dont l'enquête, à mesure qu'elle s'approfondissait, ne laissait rien subsister. Les Salésiens, de leur côté, car c'est dans un de leur collège que se seraient passés les faits incriminés, tenaient vigoureusement tête aux insulteurs et déclaraient qu'ils citeraient devant les tribunaux tous les journaux qui les avaient attaqués. La

citation devait comprendre une trentaine de feuilles de la capitale et des provinces; et les journaux maçonniques de Rome comme la *Vita*, le *Messagero*, l'*Asino* s'y trouvaient en bonne première place. Puis on remarquait que cette chasse au prêtre avait sa répercussion à l'étranger. Les correspondances des journaux romains en suscitaient d'autres; on venait à se demander si un catholique se trouvait actuellement en sûreté en Italie, s'il pouvait aller à Saint-Pierre sans recevoir des insultes grossières, ou revenir d'une audience du Vatican sans avoir à se défendre contre une volée de coups de bâton. La franc-maçonnerie reconnut alors être allée trop loin; s'unissant aux journaux qu'elle avait la première amentés, elle parla de calme, de modération, de respect des croyances, de régime de liberté, et même de l'honnêteté que l'on devait avoir pour ses adversaires. Les journaux embouchèrent la trompette, et ceux qui étaient les plus haineusement hargneux contre le clergé eurent les plus mielleuses paroles de calme et de modération.

— Voilà où nous en sommes. Mais déjà pointe une quatrième période. La franc-maçonnerie cherche à faire retomber tout le poids de la faute sur le gouvernement, c'est-à-dire sur les ministres actuels, M. Giolitti en tête. On commence à déclarer que si l'Italie avait eu un gouvernement fort, pareils faits ne se seraient point produits; d'autres ajoutent mélangé-ment : « Nous avons le gouvernement que nous méritons ».

— La tempête est donc maintenant passée, et dans des conditions telles qu'elle n'a point de chance de se soulever de bien-tôt. Elle aura eu un bon résultat : celui de remettre sur l'eau cette fameuse question romaine que l'on déclare à jamais morte, et que l'on tue chaque matin. Elle a donné aussi au clergé italien un peu de cette combativité dont il était jusqu'à présent presque complètement dépourvu. Encore quelques affaires comme celles-ci et le clergé italien vérifiera ce mot du fabuliste :

« Cet animal est fort méchant.  
Quand on l'attaque, il se défend ».

Eh bien, alors, tâchez mieux.

DON ALESSANDRO.

## POUR LES VICTIMES DU " PONT DE QUEBEC "

### A CAUGHNAWAGA

**U**N épouvantable catastrophe s'est produite au " Pont de Québec " en construction, dans l'après-midi du 29 août. Toute la gigantesque structure en acier érigée jusque-là en-dehors de la pile d'ancrage de la rive sud allant vers le large, s'est soudain abîmée dans les flots. La partie qui s'est ainsi écroulée mesurait exactement douze cent treize pieds.

Des 111 employés, ingénieurs, contre-mâîtres et manœuvres, qui étaient à l'ouvrage au moment du sinistre, on a constaté, quand l'enquête s'est ouverte le 3 septembre, que 25 se sont sauvés, 11 ont été blessés, 16 sont morts dont les cadavres ont été retrouvés, et 59 sont disparus, dans la mer sans doute et dans la mort.

C'est un grand malheur. A toutes les familles des victimes hélas ! si lamentablement éprouvées, les meilleures sympathies sont dues. Quant aux disparus eux-mêmes, il ne nous reste qu'à prier pour eux.

\* \* \*

Les iroquois de Caughnawaga fournissaient à cette équipe des travailleurs du " Pont de Québec " un important contingent. Pas moins de trente-trois, presque tous des pères de famille, sont parmi les victimes de la catastrophe.

Le lundi, 2 septembre, dans l'église de la réserve iroquoise, Mgr l'archevêque chantait le service funèbre de huit de ces infortunés.

Ce fut, au milieu de la consternation de tous et en présence d'une foule venue de partout, prêtres et fidèles, une cérémonie des plus émouvantes

Avec M. le curé Forbes, de Sainte-Anne (ancien missionnaire de Caughnawaga) lui servant d'interprète, Monseigneur parla ainsi :

“ *Notre Père qui êtes aux cieux, que votre volonté soit faite.* C'est la prière, mes biens chers frères, que Jésus-Christ, notre divin maître, nous a lui-même apprise et recommandée ; c'est bien celle qu'il nous convient de redire dans l'immense malheur qui vient de vous frapper ”.

“ A Montréal, on célèbre joyeusement la fête du travail, ici, vous êtes dans le deuil ; je viens prier et pleurer avec vous. Oui, j'ai le cœur plein de larmes ! ”

“ Quel terrible désastre que celui du pont de Québec, et comme Dieu vous éprouve ! ”

“ C'est huit cadavres, qui sont dans ces cercueils ; mais combien sont encore là-bas sous les eaux ? ”

“ Les retrouvera-t-on jamais tous ? ”

“ Votre douleur, bien chers frères, si légitime, est de celles dont, comme Rachel pleurant ses enfants, on ne veut pas être consolé. Il est des larmes que l'âme a besoin de verser ! ”

“ Laissez-moi cependant vous dire combien nous souffrons tous avec vous ! ”

“ Sous l'œil de Dieu, élevez-vous aux grandes pensées de la religion. Si profond que soit un malheur, il n'abat jamais complètement l'âme chrétienne, et, aux affligés qu'anime la foi, il reste toujours de pouvoir espérer, en regardant le ciel ! ”

Au fur et à mesure que Monseigneur parlait, M. l'abbé Forbes—qui est resté si dévoué à ses anciennes ouailles et les porte toujours dans son cœur—traduisait les pensées et les sentiments de son archevêque dans cette langue imagée, qu'on dit si belle et si expressive.

Après le service, on procéda, dans le cimetière à l'inhumation. Les huit cercueils furent descendus dans une fosse commune, bien vaste et bien triste. Le Rév. Père

Tr  
ch  
qu  
du  
pro  
l  
dé  
l  
d'o  
tio  
fide  
Sal  
feu  
de s

Granger, missionnaire actuel à Caughnawaga, récita les dernières prières. Et la foule se retira au milieu des sanglots.

Les parents et amis des victimes, à l'occasion de ces funérailles, ont admirablement témoigné de leur esprit chrétien. Plus de deux cents fidèles se sont approchés de la table sainte, cherchant ainsi dans la piété et la foi au Christ la consolation dont leurs cœurs affligés avaient besoin.

Nos lecteurs voudront les aider, eux et tous ceux qu'a plongés dans le deuil le terrible malheur du 29 août, et ils prieront, pour eux et avec eux, pour les chers disparus.

## INDULGENCE " TOTIES QUOTIES "

Attachée à l'invocation " Veni Sancte "

**B**EAUCOUP de personnes pieuses regrettaient qu'il n'y eût en l'honneur de la troisième personne de la Sainte Trinité aucune de ces courtes invocations auxquelles est attachée une Indulgence *toties quoties*, c'est-à-dire pour chaque fois qu'on les récite. Comme supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, Mgr Le Roy était spécialement qualifié pour provoquer la concession d'une faveur de ce genre.

Par un rescrit, en date du 8 mai 1907, le Saint-Père a accordé la faveur demandée.

Désormais, chaque fois que les fidèles réciteront, en forme d'oraison jaculatoire, et dans n'importe quelle langue, l'invocation bien connue : *Veni, Sancte Spiritus, Reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende.* — Venez, Esprit Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles et allumez en eux le feu de votre amour ! », ils pourront gagner une indulgence de 300 jours applicable aux défunts.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

**B**ENEDICTION de l'église de Sainte-Agathe.—Le nord progresse toujours. Si le populaire curé Labelle le revenait parcourir, comme il serait heureux, comme il en parlerait avec feu ! Le jeudi, 22 août, Mgr l'archevêque d'Ottawa bénissait solennellement la nouvelle église de Sainte-Agathe. Sa Grandeur était assistée par trois anciens curés de Sainte-Agathe, au temps où cette paroisse appartenait au diocèse de Montréal : MM. Leblanc, de Saint-Martin, Hétu, de Sainte-Scholastique, et Moreau, de Saint-Jacques-le-Mineur. M. l'abbé Labelle, curé d'Aylmer, prononça un éloquent sermon de circonstance. Le chœur de l'église du Saint-Enfant-Jésus (Montréal) faisait les frais du chant. Un nombreux clergé et plus de trois mille fidèles assistaient. M. le chanoine Roy représentait Mgr l'archevêque de Montréal.

L'église nouvelle, nous dit-on, est un superbe édifice religieux qui fait honneur à la générosité éclairée des fidèles et au zèle intelligent du curé actuel, M. l'abbé L.-A. Corbeil. Elle ne coûte pas moins de \$75,000.00.

La C. M. B. A. — Le mardi, 27 août, les délégués à la convention générale de la *Catholic Mutual Benefit Association*, qui tenait, cette semaine-là, ses assises à Montréal, sont venus assister, dans l'église cathédrale, à une messe solennelle que Mgr l'archevêque a voulu célébrer lui-même. L'Honorable M. Hackett, président-général, et plusieurs des principaux officiers de cette importante association, qui compte 25,000 membres, occupaient, près du sanctuaire, des sièges d'honneur. Le coup d'œil que présentait, sous les voûtes du vaste temple, cette assemblée d'hommes, venus de toutes les parties du Canada, était vraiment imposant.

M. l'abbé T. Heffernan, de l'église Saint-Antoine, et M. l'abbé Richard, p. s. s., de l'église Saint-Jacques, ont tour à

tour, en anglais et en français, donné le sens et la note de cette démonstration de foi.

Jésus Christ a promis, disait M. l'abbé Heffernan, d'être au milieu de ceux qui se réunissent pour la prière. Mais c'est à la condition évidemment qu'ils soient animés de l'esprit de Dieu. Les membres de la C. M. B. A. ont à poursuivre un noble but. Leur association ne porte pas pour rien le titre de *catholique*. C'est en regardant plus haut que les seuls intérêts de la terre, d'ailleurs respectables, que les délégués doivent agir dans les délibérations si importantes auxquelles ils vont s'astreindre, ces jours-ci, pour le bien de tous leurs frères. Dans leurs élections, dans leurs discussions, dans leurs décisions, qu'ils se souviennent d'abord qu'ils sont *catholiques*. C'est encore l'un des moyens les plus sérieux et les plus pratiques d'être bon mutualiste !

Que si vous êtes venus d'abord aux pieds des autels, disait de même M. l'abbé Richard, c'est que vous comprenez, messieurs, ce que vous devez à Dieu, non seulement comme individus, mais aussi comme mutualistes et au point de vue social. La mutualité chrétienne, en effet, si elle doit tendre à favoriser le bien-être physique et matériel de ses membres et, plus tard, de leurs veuves et de leurs orphelins, doit aussi, sous peine de n'être plus chrétienne, viser à défendre et à soutenir les intérêts moraux et sociaux de ses membres et de leurs familles. Autrement, elle ne serait plus qu'une école d'égoïsme. D'esprit et de cœur les mutualistes, unis entre eux, doivent chercher le bien et le mieux, les uns pour les autres, tous pour chacun et chacun pour tous. Autrement, ils ne seraient plus que de vulgaires assurés. Toujours plus haut donc, vers le bien matériel, vers le bien moral, vers le bien social, vers le bien religieux : voilà le programme qui convient à une mutualité catholique, et, c'est là, concluait le prédicateur, si j'en crois la lettre de vos règlements, ce que vous vous proposez dans votre belle *Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle*.

Dans l'après-midi du même jour, Mgr l'archevêque faisait une visite aux délégués réunis en convention à la salle Stanley. Sa Grandeur fut reçue avec de grands égards par l'Honorable Hackett et les autres officiers. Au cours de l'allocution qu'il fut naturellement amené à prononcer, Monseigneur émit une suggestion que nous croyons devoir enregistrer ici à l'intention non seulement des membres de la C. M. B. A., mais encore de tous les mutualistes chrétiens : « Les sociétés catholiques, disait donc Sa Grandeur, ne devraient-elles pas idéaliser le but qu'elles poursuivent, en étendant leur protection non seulement à leurs membres, mais à tout le pays ? Existe-t-il dans nos sociétés de secours mutuel catholiques, dont je ne conteste pas cependant l'influence individuelle, une action sociale ? Songe-t-on à protéger, en même temps que les membres de la société, les œuvres chères à ces membres, comme peuvent l'être une université catholique, un hôpital ou un hospice ? Il me semble qu'une société comme la vôtre, qui, la première, déciderait la création d'un fonds de réserve annuel, pour venir en aide aux œuvres sociales, s'attirerait l'admiration du pays catholique tout entier ».

---

### SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 10 septembre 1907.

M. l'abbé Dosithée Leduc, curé de Saint-Alphonse-de-Liguori, diocèse de Pembroke, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

---

### AUX PRIÈRES

Sœur Marie-Eulalie Bergeron, dite Sœur Donahue, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Louise Trudel, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.